



Document de séance

B9-0429/2023

4.10.2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 143 du règlement intérieur

sur la menace qui pèse sur les médias indépendants aux Pays-Bas

**Gerolf Annemans, Paolo Borchia, Markus Buchheit, Filip De Man,
Jean-Paul Garraud, Marcel de Graaff, Virginie Joron, Joachim Kuhs,
Guido Reil, Antonio Maria Rinaldi, Rob Rooker, Robert Roos, Ivan
Vilibor Sinčić, Cristian Terheş, Tom Vandendriessche**

Proposition de résolution du Parlement européen sur la menace qui pèse sur les médias indépendants aux Pays-Bas

Le Parlement européen,

- vu l'article 11 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,
- vu l'article 143 de son règlement intérieur,
- A. considérant que la société de radiodiffusion Ongehoord Nederland (ON!) a été reconnue légalement au sein du système néerlandais de radiodiffusion publique (NPO);
- B. considérant qu'ON! donne la parole aux personnes qui ne se sentent pas suffisamment entendues dans les médias et répond au souhait d'un nombre croissant de membres;
- C. considérant que le NPO menace ON! de lui retirer sa licence de diffusion sur la base de plaintes et d'enquêtes subjectives;
 1. est attaché à la liberté, au pluralisme et à l'indépendance des médias dans l'Union européenne;
 2. constate que la société de radiodiffusion ON! opère dans le cadre légal et n'a jamais été entendue par la justice, et encore moins condamnée aux Pays-Bas;
 3. constate que la demande de retrait de la licence de diffusion d'ON! par le NPO est un fait sans précédent et constitue une violation grave des droits fondamentaux;
 4. regrette qu'ON! soit mise dans l'impossibilité de travailler aux Pays-Bas;
 5. demande à la Commission d'enquêter sur ce dossier et de garantir le respect des médias indépendants;
 6. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, au gouvernement néerlandais et au conseil d'administration du NPO.